

---

## Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie*

### Quartiers PLUME LA POULE

Mardi 2 juillet 2024

---

#### ❖ Composition de la tribune

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence
- Jacqueline Chadebost, adjointe au Maire et élue référent du Conseil participatif de quartier 5
- Christian Pène, conseiller municipal et élu de secteur 6
- François Jestin, adjoint au Maire en charge du suivi du projet de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- Pierre-Etienne Brouté, chef de cabinet du maire

#### ❖ Services municipaux présents

- Allo Talence
- Stationnement
- Police municipale

❖ Nombres de personnes présentes à la réunion : 50

### Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

M. le maire se réjouit de l'existence de ces réunions de proximité Parlons Ville, Parlons Vie et d'aller tous les mois à la rencontre des talençais, dans chacun des 15 quartiers de la Ville. Pour cette réunion, il se félicite de retrouver les habitants du quartier Plume la Poule.

M. le maire tient à remercier en premier lieu la direction de l'école d'accueillir la réunion pendant la fête de l'école, avant de saluer les élus municipaux présents à ses côtés. Il excuse par ailleurs l'absence de Madame Kramata, commissaire de police et habituellement présente aux réunions de quartier, pour cause de période de réserve électorale. En effet, en raison des élections législatives de 2024, les règles qui encadrent la communication publique en période pré-électorale s'appliquent du 10 juin 2024 au 7 juillet 2024 inclus.

M. le maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus locaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

M. le maire indique qu'une vingtaine de formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour près de 50 observations remontées aux services. Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

M. le maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

M. le maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés. Sur l'année glissante, Allo Talence a recensé 225 signalements dans le quartier, avec 99 % de dossiers traités par les services.

Avant de traiter la première thématique, M. le maire signale que les conseils communaux se sont transformés en conseils participatifs de quartier (CPQ). Il précise que ces instances de participation sont désormais au nombre de six pour une meilleure représentativité citoyenne.

M. le Maire signale également que Talence est engagée dans une démarche participative intitulée « Talence 2040 », qui vise à recueillir les projections des Talençais pour inventer la ville de demain. Un questionnaire, proposé aux habitants, permettra donc de recueillir les avis de chacun, afin de servir de base aux ateliers participatifs organisés à l'automne prochain.

## I. Tranquillité et sécurité publique

M. le maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régalienne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un plan Prévention et Sécurité.

Ce plan, qui constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité est échelonné sur toute la durée du mandat, afin de placer Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, en complémentarité avec les forces de sécurité nationale.

M. le maire donne la parole à Monsieur Brouté, son chef de cabinet, qui rappelle dans un premier temps le champ d'intervention de la municipalité en matière de sécurité et de tranquillité publique sur le territoire.

Monsieur Brouté annonce que sa prise de parole sera scindée en trois parties, à commencer par l'exposition des tendances statistiques dans le quartier ainsi qu'à l'échelle de la commune, la déclinaison du plan Prévention Sécurité et enfin la présentation des différents dispositifs et intervenants en matière de sécurité, au chevet des administrés.

Monsieur Brouté revient donc tout d'abord sur les tendances statistiques en rappelant que celles-ci représentent la combinaison de deux facteurs, à savoir les dépôts de plainte et les différentes constatations des forces de l'ordre sur le territoire.

Ainsi, Monsieur Brouté signale que la délinquance d'appropriation et les vols roulotte constituent les principaux faits de délinquance sur la commune et particulièrement dans le quartier. Si les cambriolages avaient connu une baisse inédite de 20% sur la commune, entre 2022 et 2023, la tendance s'est inversée sur les quatre premiers mois de l'année 2024, avec tout de même une accalmie pour le mois d'avril.

Monsieur Brouté insiste sur un phénomène récent qui prend de plus en plus d'ampleur sur le territoire, à savoir les vols à la fausse qualité. Il rappelle que ces vols sont commis le plus souvent au domicile des victimes par des malfaiteurs se présentant comme des professionnels.

Outre ces principaux faits de délinquance, Monsieur Brouté signale également une recrudescence des violences intrafamiliales et des atteintes aux biens ces dernières années.

Monsieur Brouté poursuit en présentant le volet prévention du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment :

- L'intensification et la diversification des actions de médiation sociale au sein d'un service municipal dédié composé de six agents et un chef de service ;
- Le renforcement de la coordination partenariale avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs grâce à un nouveau poste de coordinateur CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) recruté en 2024 ;
- Le développement des mesures alternatives : rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux.
- L'extension du réseau de vidéoprotection pour augmenter la couverture des carrefours stratégiques et des secteurs délictuels, en collaboration avec la Préfecture de la Gironde qui valide les périmètres vidéoprotégés (la Ville va multiplier par sept le nombre de caméras sur le territoire).

Monsieur Brouté revient en suivant sur le volet sécurité du plan adopté en conseil municipal de juillet 2021 qui prévoit :

- Le renforcement des effectifs de la police municipale pour une présence accrue sur l'ensemble du territoire, avec un doublement des effectifs d'ici 2026 ;
- L'extension des horaires de services pour assurer des patrouilles jusqu'à 1h du matin samedi compris, grâce à la création d'une brigade de nuit opérationnelle depuis mai 2022 ;
- L'intensification des opérations de contrôles communes avec la Police Nationale, en ciblant en particulier les points de deal.

Monsieur Brouté termine son intervention en présentant les différents dispositifs ou interlocuteurs au chevet des habitants, à commencer par l'opération Tranquillité absence. En effet, en cas d'absence prolongée du domicile, les habitants peuvent souscrire à ce dispositif afin de bénéficier gratuitement d'une surveillance de la part de la gendarmerie ou de la police.

Monsieur Brouté signale par ailleurs qu'il existe un dispositif de pré-plainte en ligne et précise que la Gironde est également le seul département de France à proposer, à titre expérimental, la prise de rendez-vous en ligne sur le site [www.masecurite.interieur.gouv.fr](http://www.masecurite.interieur.gouv.fr), qui à l'instar du dispositif de pré-plainte en ligne, permet de faciliter et fluidifier les procédures dans les commissariats de police.

Monsieur Brouté rappelle enfin que dans le cadre des actions de partenariat menées entre la ville de Talence et la Police nationale, un délégué à la cohésion population et réserviste de la Police Nationale, le major Rousse, assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta, chaque premier mercredi du mois. Ces permanences se font sur rendez-vous, en présence d'un chargé de mission de la Direction sécurité et tranquillité de la Ville. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante [patrick.rousse@interieur.gouv.fr](mailto:patrick.rousse@interieur.gouv.fr).

M. le maire présente les chiffres de la Police municipale dans le quartier, depuis le début de l'année 2024, avec 188 interventions, entre autres pour des tapages, des différends de voisinage, ou des incendies. Il précise également que 12 maisons ont été surveillées dans le cadre de l'opération Tranquillité Absence et que six mises en fourrière ont été effectuées.

**Un habitant s'interroge sur le fait que la Ville ne fasse pas le choix d'être davantage accompagnée en matière de sécurité, notamment par des associations de type Voisins Vigilants.** Monsieur Brouté confirme qu'il existe bien un marché prolifique autour de la sécurité. Pour autant, il explique qu'il existe de nombreux outils préalables pour prévenir tout type de délinquance sur le territoire, à commencer par les bons comportements à adopter, comme bien fermer son logement la journée ou encore ne pas annoncer son absence prolongée du domicile. Monsieur le maire précise quant à lui que la dénomination « Voisins vigilants » fait référence à un dispositif privé et commercial qui n'a aucune plus-value en réalité car elle n'apporte aucun moyen supplémentaire de sécurité. Il invite plus raisonnablement à la solidarité naturelle entre voisins et recommande aux habitants de faire appel aux forces de police, qui restent l'autorité compétente en matière de sécurité sur le territoire.

**Un habitant déplore des problèmes de trafic de drogue et de tirs de mortiers, dans le quartier Raba, qui jouxte celui de Plume la Poule.** M. le maire signale que le trafic de drogue nécessite une réponse judiciaire, par le biais d'un travail d'investigation, qui ne relève pas de la compétence de la commune. La municipalité est en effet compétente en matière de police administrative et non judiciaire. D'autre part, les services de police organisent régulièrement des descentes dans le quartier de Raba. La maison municipale de Raba, qui a fait l'objet d'un incendie l'été dernier, en a malheureusement fait les frais. Pour autant la Ville n'en est pas pour le moins inactive, notamment sur le plan de la médiation, et au Maire de souligner que pour la première fois depuis plusieurs années, la nuit du Nouvel An s'est déroulée sans incidents.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**Je me suis fait rayer ma voiture 3 fois en 6 mois.**

Tout d'abord, il est nécessaire de vérifier que son stationnement ne gêne pas les entrées carrossables des riverains situés à proximité de l'emplacement de stationnement. À noter que la seule tolérance acceptée est le stationnement devant son propre garage sur la chaussée, dans le but de libérer des emplacements de stationnement aux riverains n'ayant pas de garage.

**Nombreux cambriolages dans la rue, et cela ne baisse pas d'une année sur l'autre. Trop de cambriolages dans le quartier.**

Les tendances statistiques montrent une recrudescence des cambriolages en 2024, par rapport à 2023, mais de niveau moindre que 2022. Ce fléau touche toutes les communes de la métropole bordelaise, d'où la nécessité de d'adopter des comportements préventifs à cet égard afin de sécuriser son habitation avec par exemple l'installation d'alarme anti-intrusion relayée à la télésurveillance, ou l'aménagement de capteurs lumineux dans les jardins pour faire fuir les intrus. La police municipale patrouille quant à elle jusqu'à 1h pour dissuader la délinquance d'appropriation.

À noter que les vols à la fausse qualité représentent un phénomène en hausse, d'où l'absolue nécessité de ne pas laisser rentrer dans son domicile les démarcheurs et de vérifier systématiquement, en cas d'intervention prévue, la carte professionnelle recto-verso des professionnels en question.

**Pollution lumineuse, causée par les spots très puissants des portes des résidences HLM situées rue de Mégret, qui empêche les voisins de dormir les volets ouverts.**

Il est conseillé de ne pas dormir les volets ouverts pour éviter toute tentative d'intrusions nocturne.

**Que peut-on faire face aux destructions à répétition des boîtiers de sonnette de rue ?**

Il n'y a pas eu de signalement de ce type connu à ce jour. Il est nécessaire de porter plainte en ligne, sur le site [masécurité.gouv.fr](https://masécurité.gouv.fr), pour ensuite transmettre le récépissé à l'assurance habitation.

**Sentiment d'insécurité face à l'extinction de l'éclairage public nocturne.**

Il n'y a pas de corrélation statistique entre le nombre de faits de délinquance et l'extinction de l'éclairage public la nuit. À noter que l'éclairage public reste allumé toute la nuit lors de certaines fêtes (fête de la musique, fête nationale, Noël, réveillon).

**Les automobilistes qui se garent devant les garages ou qui dépassent devant les garages sous prétexte de déposer leurs enfants à l'école causent de très gros problèmes.**

Le point école Paul Lapie a été renforcé par un agent supplémentaire pour que ce dernier puisse gérer les problèmes de stationnement pendant que l'autre agent gère la traversée piétonne des parents avec enfants.

Au niveau des aménagements, des barrières ont été installées dans les rues du Général Margueritte et du Général Percin pour empêcher le stationnement sur trottoir. En août, les enrobés seront refaits ainsi que le marquage des emplacements de stationnement et des passages piétons.

Enfin, après concertation, le sens de circulation sera changé en haut de l'avenue Paul Lapie pour apaiser la circulation au carrefour avec la rue du Général Bordas.

**Au fil des années avec l'apparition de nouveaux commerces sur la zone commerciale du centre Leclerc, nous avons eu de nombreuses incivilités liées à la gestion de leurs poubelles. Malgré plusieurs passages de la police municipale et de votre brigade, la situation s'est améliorée un temps puis a dérapé de nouveau et ainsi de suite à chaque intervention. Cela dégrade mon cadre de vie et celui du quartier, car tout le monde râle.**

On recense de nombreuses interventions de la BAI dans ce secteur, pour différentes raisons :

- certains riverains déposent directement leurs déchets.
- certains commerces ne veulent pas prendre de plus grandes poubelles car cela leur coûte plus cher et donc déposent des sacs poubelles à même le sol.

Plusieurs commerces ont ainsi été verbalisés pour des dépôts sauvages. Depuis janvier 2024, il y a eu 93 interventions de la BAI dans le secteur qui intègre notamment le quartier Plume-la-Poule.

**De nombreuses voitures prennent la rue du Général Margueritte, entre les rues de Verdun et du Général Bordas, en sens interdit (en fin d'après-midi) et à vive allure.**

**Il y a toujours autant de personnes qui prennent le sens interdit de la place Wilson et de la rue Mégret.**

Des contrôles routiers ont été organisés par la PM et d'autres seront programmés à l'avenir. Un projet de renforcement des effectifs PM doit voir le jour en 2025 afin de mieux chevaucher les vacances horaires des deux brigades et donc permettre des opérations de contrôles en nombre, en particulier en fin d'après-midi et en début de soirée.

**Lors de manifestations à la mosquée, les véhicules sont garés sur la chaussée de chaque côté de la route de la piscine jusqu'après la prison et même sur la piste cyclable, ce qui engendre une situation accidentogène sans parler de l'incivilité des gens.**

La fête musulmane de l'Aïd el-Kébir, qui s'est tenue le dimanche 16 juin, a justement été organisée sur le terrain synthétique n°4 dans le bois de Thouars pour minimiser les gênes liées au stationnement, beaucoup moins impactantes que pour une manifestation en milieu urbain.

Un dispositif de sécurisation et de régulation du stationnement était prévu avec cinq agents chargés de la surveillance de la voie publique et des dizaines de bénévoles de l'association organisatrice.

La concomitance du marché fermier le dimanche matin a entraîné un report temporaire du stationnement, mais les gênes ont été limitées dans le temps, la manifestation se terminant à 10h.

**Depuis l'enlèvement de la voie bétonnée de la place, il y a moins de voitures et donc un peu plus de calme. Cependant il y a de plus en plus d'automobilistes qui prennent le sens interdit pour circuler, stationner, jeter du verre ou regarder la boîte à lire, tout en laissant les moteurs allumés. Pollution auditive, respiratoire, visuelle et danger.**

La place Wilson fait partie des sept places réhabilitées sur toute la ville. Ce projet concerté avec les riverains prévoit notamment :

- la végétalisation avec la plantation d'une micro-forêt et d'une haie nourricière,
- la création d'une aire de pétanque, d'une zone de repos avec table d'échecs, de bancs et d'une boîte à lire.

**Stationnement parfois difficile en période scolaire avec des voitures souvent garées sur le trottoir durant toute la journée.**

Les agents ont été sensibilisés pour verbaliser le stationnement sur trottoir afin de protéger le cheminement piéton. Il y a eu cinq verbalisations depuis 2024 rue de Trémeuge, ce qui prouve qu'il ne s'agit pas d'un stationnement gênant structurel mais seulement temporaire.

**Dépôt de toute sorte au fond de l'impasse du 25 avenue Paul Lapie et travaux toujours en attente. Attention aux squatteurs, incendies et autres problèmes d'hygiène.**

Après une visite sur site de la PM, aucun dépôt sauvage n'a été constaté. Il s'agit d'une domanialité privée, où plusieurs espaces de stockage avaient été installés et sont désormais vacants.

**Beaucoup de nuisances sonores. Un voisin a un camion frigorifique branché en permanence depuis quelque temps. Nous ne pouvons plus être dans notre jardin. Est-il possible d'installer des radars permettant de mesurer les nuisances sonores ?**

Une visite sur site de la PM a permis d'identifier le propriétaire du véhicule, qui s'est engagé à ne pas troubler la tranquillité du voisinage. Des passages nocturnes de la PM ont permis de constater qu'il n'y avait plus aucun bruit.

**Des groupes à vélo surveillent le quartier et s'introduisent régulièrement dans l'enceinte du collège. L'accès au collège Victor Louis est sécurisé, avec la présence de personnel de l'établissement pour contrôler les entrées et sorties.**

## II. Cadre de vie

M. le maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayeuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte. M. le maire précise que le prochain passage de la benne associée aux habitants du quartier Plume la Poule, correspondant au secteur 10 et située au niveau de la rue du Général Bordas, aura lieu le vendredi 12 juillet 2024.

M. le maire met enfin l'accent sur le service d'enlèvement des tags et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

M. le maire déplore le nombre très important de dépôts sauvages sur la commune et précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2023, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier Plume la Poule est le suivant :

- 63 interventions pour dépôt sauvage dont 41 ramassages par les agents municipaux et aucune verbalisation
- 5 interventions pour des problèmes liés à la gestion des bacs poubelle
- 20 interventions pour des demandes d'élagage, taille de haies ou désherbage
- 3 interventions pour affichage sauvage
- 1 intervention pour déjections canines

On peut noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé la régularité de 107 chantiers, dont 6 sans autorisation régularisés par les agents pour un montant de 854 €.

**Un habitant se plaint de la situation qui perdure à côté du centre commercial de Leclerc, où les commerçants jettent leurs poubelles sur la voie publique, malgré les interventions récurrentes de la Brigade anti-incivilités, qu'il félicite par ailleurs.** M. le maire rappelle que ces dépôts sauvages, qui sont aussi le fait de riverains situés à proximité, font l'objet régulièrement de contraventions par les agents de la Brigade anti-incivilités. La municipalité sensibilise régulièrement la direction du Leclerc à cet égard et M. le maire assure que les élus de secteurs vont rapidement programmer une réunion avec le directeur de l'enseigne pour trouver une solution pérenne à ces nuisances.

M. le maire indique par ailleurs que les services métropolitains, compétents en matière de gestion et de ramassage des ordures ménagères, vont passer progressivement jusqu'en janvier 2025 à un ramassage pour les déchets non-recyclables et un autre pour les déchets recyclables contre deux passages actuellement pour les déchets non-recyclables et un pour les déchets recyclables. M. le maire signale, par retour d'expérience de certaines communes à ce sujet, que la baisse des fréquences de ramassage des ordures ménagères fait baisser la production de ces déchets chez les ménages.

- ❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**Faucher les herbes le long des rues et routes, qui gênent notamment la visibilité des automobilistes.** Les services municipaux font du désherbage manuel et plus particulièrement lors des opérations Coup de propre. Il appartient néanmoins à chaque propriétaire, ou le cas échéant au locataire, d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Les habitants ont également la possibilité d'effectuer un signalement auprès du service Allo Talence.

**Je balaie très souvent les feuilles venant du lycée pour garder une rue avenante mais j'ai bientôt 90 ans et ça devient très dur pour moi.**

Les services vont transmettre le signalement à la direction du Lycée. Il appartient toutefois à chacun de nettoyer les trottoirs et les caniveaux au droit de son domicile.

**Ma poubelle verte a disparu depuis plusieurs mois.**

La gestion et le ramassage des ordures ménagères relèvent de la compétence de Bordeaux Métropole, qu'il convient de contacter pour l'obtention d'un nouveau conteneur poubelle.

### III. Les projets à l'échelle de la Ville

M. le maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

#### ✓ **La rénovation du stade nautique Henri Deschamps**

Le nouvel équipement a été réouvert le 3 août dernier et comprend toute une nouvelle offre aquatique, composée de :

- Trois bassins nautiques ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagliss et un espace de restauration pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec la création de banquettes massantes et de jets d'eau dits « col de cygne ».

Ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 23 millions d'euros, est accessible aux Talençais à un tarif préférentiel, avec un prix moyen avoisinant les quatre euros.

M. le maire signale que l'infrastructure accueille les élèves des lycées, collèges et écoles primaires talençaises, avec pas moins de 46 sessions organisées du CP au CM2.

M. le maire rappelle que depuis début juin, et jusqu'au 15 septembre prochain, le bassin extérieur est ouvert pour la saison estivale.

**Un habitant demande si le principe de bassin nordique, initialement évoqué pour ce stade nautique, a été abandonné.** M. le maire rappelle que la piscine municipale représente à elle-seule à 25% de la consommation d'énergie de la ville. Avec la période inflationniste actuelle et notamment l'augmentation des prix de l'énergie, la collectivité a préféré de ne pas faire fonctionner le bassin extérieur toute l'année. M. le maire assure toutefois que c'est techniquement faisable et que lorsque l'équipement sera raccordé à un réseau de chaleur biomasse, la municipalité n'hésitera pas à reconsidérer cette option.

### ✓ **Les nouveaux équipements sur la plaine des sports de Thouars**

Parmi tous les projets, M. le maire signale la réhabilitation du stade Pierre-Paul Bernard ainsi que la livraison d'un nouveau bâtiment comprenant notamment une piste d'athlétisme couvert, une salle de musculation ou encore un dojo municipal.

Il présente également les deux terrains couverts de padel, le récent skatepark paysager et signale que la nouvelle piste de pumptrack a été inaugurée le 6 avril dernier.

### ✓ **Le projet du grand Peixotto-Margaut**

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIII<sup>ème</sup>, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

**Un habitant demande si un kiosque à musique est prévu dans le cadre du Grand Peixotto Margaut.** M. le maire signale qu'à ce jour cela n'est pas prévu et précise que ce projet avait fait l'objet d'une proposition dans le cadre du budget participatif, projet qui n'avait alors pas été retenu par les habitants. Si le projet d'aménagement du parc ne prévoit pas de kiosque à musique, notamment par faute de place, celui-ci intègre toutefois l'aménagement d'une guinguette.

### ✓ **De nouvelles cuisines municipales**

Talence a ainsi fait le choix de construire au sud de la commune un nouveau lieu de production pour y transférer, à l'horizon de la rentrée 2027, l'équipement actuel. Neuf et plus moderne, il sera conforme aux normes les plus strictes en matière de restauration, mais également environnementales et accueillera une ligne de production supplémentaire. Il permettra à la fois d'augmenter le nombre de repas servis, de répondre aux nouvelles attentes des parents et enfants comme de poursuivre notre lutte contre le gaspillage alimentaire.

**Un habitant demande ce qu'il adviendra à terme des anciennes cuisines municipales.** M. le maire assure qu'à ce jour aucun projet n'est engagé. Il rappelle par ailleurs qu'on parle d'un projet qui doit voir le jour à l'horizon 2028 et qu'entre temps des échéances électorales doivent avoir lieu.

### ✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse, des cours d'arts plastiques et d'enseignement du théâtre, accompagnés d'une salle de répétition et de représentation mutualisée. Le service culturel de la Ville y sera également transféré. Un nouveau bâtiment, dédié aux enseignements, sera construit à l'arrière de la parcelle, afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m<sup>2</sup> permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée

La salle de restitution abritera les travaux des différents enseignements artistiques, mais aussi d'autres types de manifestations. Elle bénéficiera pour cela d'un accès indépendant. Les locaux rénovés du château, quant à eux, accueilleront notamment le service culturel de la Ville et des espaces plus polyvalents. Ce projet ambitieux bénéficie d'un budget de 15 millions d'euros.

Les travaux devraient démarrer en 2024. Fin 2025, chaque acteur de ce pôle culturel pourra disposer d'un bâtiment accessible, confortable et prenant en compte les nécessaires préoccupations environnementales.

### ✓ **Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville**

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2026/2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie.

Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

### ✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

M. le maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie.

Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le maire informe que trois places ont déjà été réaménagées et que quatre autres feront l'objet d'un réaménagement à l'horizon 2025.

### ✓ **L'embellissement du cours Gambetta Libération**

Treize nouveaux points de fleurissement ou d'amélioration seront réalisés entre le giratoire Roul Libération et la barrière Saint-Genès afin de favoriser le verdissement de cet axe structurant. Avec ce nouveau projet, ce ne sont pas moins de 2 300 m<sup>2</sup> de terrains qui seront végétalisés et désimperméabilisés, avec 12 arbres, 70 arbustes et 500 vivaces plantés.

M. le maire décline en suivant le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026.

Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
  - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
  - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
  
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
  - Réaménager sept places du quotidien
  - Planter des massifs fleuris saisonniers
  
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
  - Créer des micro-forets urbaines

M. le maire précise que trois projets de micro-forêts verront le jour d'ici à 2026, au niveau de la future halte ferroviaire de la gare Médoquine, à la place Albert Thomas et enfin une forêt nourricière qui sera positionnée sur la place Wilson.

M. le maire rappelle que la 3ème fleur, qui a été obtenue en 2019 par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics.

Il cite pêle-mêle quelques-unes des actions mises en place en matière de développement durable par la MDD, avec la distribution gratuite de végétaux, les ateliers de compostage, l'opération Trottoirs Vivants ou encore la labellisation de trois parcs publics LPO.

M. le maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération.

M. le maire signale que la Ville va recruter un agent chargé de « l'animation et de la gestion » de la lutte contre les moustiques-tigres, à travers « le suivi des gîtes larvaires », « la prévention auprès des administrés » et « le maintien du réseau d'ambassadeurs ».

M. le maire précise par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

M. le maire rappelle que la Ville s'est lancée au printemps dernier, avec le concours de Bordeaux Métropole et d'un groupe d'habitants volontaires, dans une expérimentation innovante intitulée Zéro Moustique. 25 jardins avaient alors été sélectionnés pour faire l'objet d'un traitement ciblé, qui a depuis permis d'éviter la naissance de près de 2500 moustiques qui, à terme, aurait pu engendrer environ 1 million de nuisibles sur la saison. 70% des gîtes larvaires identifiés ont également été traités. Une majorité des habitants ont par ailleurs remarqué la baisse significative de moustiques dans le quartier. Devant ce succès, l'expérimentation sera renouvelée en 2024 avec des moyens élargis et de nouveaux secteurs.

#### ❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

##### **Continuer à désartificialiser les places et trottoirs.**

La Ville désartificialise l'espace public dès que c'est possible, comme c'est le cas avec la place Wilson, le carrefour Franklin ou encore la rue de Trémeuge.

##### **De jolis espaces verts. Un peu plus d'arbres dans les rues du quartier serait bienvenu.**

Il est difficile de planter des arbres sur des trottoirs aussi petits. La configuration du quartier rend la tâche difficile car la plantation de végétaux nécessite la création de fosses de 7m<sup>3</sup> au minimum. Les habitants peuvent toutefois souscrire au dispositif Trottoirs Vivants en se rapprochant de la Maison du développement durable.

##### **La piste de la rue Jean Racine est très agréable pour marcher, elle pourrait être border de plus d'arbres.**

La rue Jean Racine est déjà bien fournie en arbres d'alignement et les services municipaux remplacent systématiquement les arbres qui doivent être coupés, lorsqu'un diagnostic phytosanitaire l'impose.

M. le maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la récente ouverture de la **Maison des solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale.

Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

M. le maire aborde le plan Petite enfance, que la municipalité va décliner sur les trois prochaines années autour de dix thématiques :

- Augmenter le nombre de places en crèches
- Aider les MAM à s'installer
- Multiplier les lieux d'accueil des ASMAT indépendantes et des enfants
- Augmenter les activités pour les 0-3 ans
- Soutenir la fonction Employeur / Employé
- Création d'une maison de l'enfance
- Mettre en place une garde aidée sur des horaires atypiques
- Mieux accueillir les nouveaux parents et les assistantes maternelles
- Proposer une semaine de l'enfant dans la Ville
- Mettre la santé au cœur des préoccupations

M. le maire signale qu'à partir du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, les jeunes parents talençais recevront un carnet de trois chèques de 10€ chacun valables pour des achats sur la commune dans les secteurs de l'alimentaire et de l'hygiène. Pour récupérer ces chèques, il suffit de se signaler à la Maison de la petite enfance en tant que jeunes parents afin de participer à l'une des cérémonies trimestrielles au cours desquelles lesdits chéquiers seront distribués.

M. le maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

M. le maire signale que la Ville a organisé pour la première fois cette année une cérémonie de passage des élèves talençais du CM2 à la sixième. Cette manifestation qui a rassemblé plus de 800 personnes, a été l'occasion de remettre à chaque enfant un pack collègue comprenant une calculatrice, une lampe pour les cyclistes et un carnet réalisé par des collégiens pour les accompagner dans cette grande étape du primaire au collège.

M. le maire rappelle toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment le festival ODP Talence à venir, mais aussi Talence Estival, ou encore Talence en lumières et Drôle Noël.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, M. le maire précise que malgré un contexte toujours marqué par l'inflation, la Ville de Talence, forte d'une section de fonctionnement dont les équilibres sont restés préservés, a la capacité d'investir massivement pour soutenir l'attractivité du territoire et œuvrer à la transition écologique, tout en finançant de grands projets structurants pour les Talençais. La Ville de Talence présente un programme d'investissement de plus de 100 millions d'euros entre 2024 et 2028, pour offrir aux Talençais des équipements adaptés et rénovés. L'effort en faveur de la transition écologique et de la sobriété énergétique est encore renforcé, notamment sur les groupes scolaires (cours et bâtiments).

Ces investissements sont donc réalisés sur la base d'une gestion saine des finances de la Ville. 2024 sera même la neuvième année consécutive sans augmentation des taux d'imposition votés par la Ville.

#### **IV. Voirie, stationnement et mobilités**

En avant-propos, M. le maire revient sur les interrogations des riverains à l'égard des nuisances sonores causées par le trafic aérien. Il signale que la Ville est engagée, à l'instar des communes de Pessac et de Martignas notamment, pour la fermeture de la piste sécante et des vols de nuit de l'aéroport ainsi qu'une baisse plus générale des nuisances liées au trafic aérien sur l'ensemble du territoire métropolitain. La décision, qui sera prise dans les mois à venir, revient à l'unique décisionnaire dans ce dossier, à savoir l'État. Une pétition en ligne a déjà rassemblé plus de 5 000 signataires à ce jour. M. le maire invite à cet effet les habitants à signer la pétition en ligne.

M. le maire poursuit la thématique des mobilités avec la réouverture de la gare Médoquine, qui est programmée dans le courant de l'année 2025. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

M. le maire présente une carte de Talence avec notamment les trois liaisons de Bus express qui desserviront à terme le territoire d'ici à 2027.

M. le maire poursuit en abordant différents points relatifs à la voirie, avec :

- La politique municipale en matière de déplacements doux et notamment la présence de 34km de cheminements cyclables à travers le territoire
- La sécurisation des passages piétons et l'implantation d'arceaux à vélos et/ou de bacs végétalisés

François Jestin, adjoint en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation, amorce la thématique sur la voirie et précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence.

Avant de répondre aux questions qui ont été formulées dans le cadre de la préparation de cette réunion, M. Jestin tient à prévenir que la circulation sera quelque peu perturbée à Talence cet été, avec notamment :

- La mise en place d'un aiguillage de la ligne B du tramway, au niveau de la barrière Saint-Genès, qui va nécessiter l'arrêt de l'exploitation de la ligne entre le 15 juillet et le 30 août,
- La reprise de l'intégralité de la chaussée du cours de la Libération depuis le giratoire Roul jusqu'au rond-point de l'Europe,
- Les travaux à l'entrée de la rue Aldona située à proximité de la place Franklin.

**Un habitant signale l'état déplorable de la partie de la rue Aldona comprise entre la place Franklin et la rue Georges Bizet.** M. Jestin explique que cette portion sera en partie traitée dans le cadre du réaménagement de la place Franklin et que le reste sera réalisée avec la réfection de la rue Georges Bizet, qui sera quant à elle traitée dans la prochaine mandature.

**Un habitant se plaint des désagréments que peuvent engendrer certains travaux, tant au niveau du stationnement que de la circulation, et se demande à qui incombe la responsabilité d'informer les usagers.** M. le maire assure que la publicité des travaux relève de la compétence des entreprises de travaux publics. Ces derniers sont régulièrement verbalisés par la municipalité pour des manquements à leur devoir. M. le maire invite les personnes concernées par ce genre de situation à contacter directement la Police municipale pour constater les faits.

**Un habitant demande si le projet de requalification de la rue Lafitte est consultable en mairie.** M. Jestin assure que le service de la communication va publier très prochainement le projet sur le site Internet de la Ville.

**Un habitant alerte sur la dangerosité du passage clouté qui traverse le cours de la Libération, au droit du château Margaut, à cause de la végétation abondante.** M. le maire confirme que la végétation a vite poussé à cet endroit et que les services techniques vont intervenir pour assurer la visibilité des piétons.

**Un habitant demande s'il n'est pas possible d'empiéter sur le domaine du lycée Victor Louis afin de sécuriser la voie cyclable située sur la partie de l'avenue de Thouars comprise entre la place Wilson et le cours de la Libération.** M. Jestin signale que cet aménagement n'est pas prévu au programme. Il précise toutefois qu'avec l'avènement du bus express, qui passera par la rue François Rabelais, le tronçon en question sera délesté du trafic de bus existant, qui apparaît comme le principal facteur de dangerosité pour les cyclistes. M. Jestin rappelle également la municipalité va assurer une liaison cyclable sur la partie de l'avenue de Thouars jouxtant la place Wilson, entre la rue Aldona et la rue de Mégret.

**Un habitant demande si le stationnement va évoluer dans la rue Paul Lapie.** M. Jestin informe que la municipalité ne va pas toucher au stationnement actuel pour conserver l'équilibre de la zone. En effet, M. Jestin signale que si les services techniques matérialisent le stationnement dans cette rue, cela aura pour effet de perdre des places de stationnement. Concernant les problèmes inhérents au stationnement alterné à chaque quinzaine du mois, il convient de faire appel à la Police municipale pour qu'une intervention régulatrice soit opérée.

**Un habitant souhaite connaître la nature des travaux qui doivent voir le jour rue Verlaine.** M. Jestin précise que les travaux de voirie prévus sur la partie de la rue Verlaine comprise entre la rue Georges Bizet et l'avenue de Thouars visent plusieurs objectifs dont l'amélioration de la continuité paysagère ainsi que des abords du groupe scolaire Jules Michelet, l'augmentation du confort des continuités cyclables et piétonnes et enfin la pacification de la circulation automobile.

Concernant certaines remontées à l'égard de l'état dégradé de quelques voies dans le quartier, dont la rue Georges Bizet ou encore la rue du Maréchal Foch, M. Jestin partage ce constat mais rappelle que les crédits alloués à la réfection de la voirie sont limités. Il précise que les services seront vigilants pour inscrire certaines rues du quartier dans le programme de réfection sur les prochaines années.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

**Il n'y a pas assez de places pour se garer dans la rue.**

La ville ne peut malheureusement pas créer plus de places qu'il n'y a d'espace public. Les services municipaux viennent en revanche de sécuriser les trottoirs à proximité de l'école Paul Lapie.

**Valider le maintien du double-sens de circulation sur la partie basse de l'avenue Paul Lapie (du n°1 au 20).**

Le maintien du double-sens de circulation a été acté sur ce tronçon, seule la partie proche de l'école passera en sens unique dans le sens Général Bordas Trémeuge.

**L'absence de voies réservées aux vélos ou d'espaces partagés rend certaines rues dangereuses pour une partie des utilisateurs. Dans les rues du général Bordas ou Paul Lapie par exemple, les trottoirs sont étroits voire impraticables pour les poussettes ou les personnes en fauteuil roulant. Est-ce que des aménagements spécifiques sont envisagés pour que l'espace soit mieux réparti et plus sûr pour tous ? À l'instar de ce qui a été fait chemin de Bénédigues avec une voie unique limitée à 30km/h pour les voitures, des espaces de parking, des arbres, un trottoir partagé mais large.**

La ville poursuit son plan de déploiement de pistes cyclables dédiées lorsque c'est possible et sinon avec l'aménagement en bandes cyclables avec de la résine qui sécurise l'espace du vélo.

**Les zones bleues ont un effet désastreux sur les rues adjacentes.**

Les services vont surveiller la situation de la rue Condorcet.

**Où en est-on des futurs travaux d'aménagement de la rue de Trémeuge ?**

Les travaux d'aménagement de la rue de Trémeuge sont prévus en 2025. À ce jour toujours pas vu les études.

**Vous paraît-il normal que la réfection des trottoirs, dont le revêtement a été partiellement enlevé en avril 2024, dans les rues du Général Margueritte, Verdun ou encore Paul Lapie pourrait ne pas avoir lieu avant un an, selon les services municipaux ?**

Effectivement la loi donne un an aux concessionnaires pour refaire correctement les trottoirs à l'issue de travaux sur les réseaux. En revanche sur la rue du Général Margueritte, la situation n'était pas acceptable et les trous ont été rebouchés fin juin et les travaux de réfection sont prévus début juillet.

**Les riverains de la rue du Général Marguerite, situés face à l'école, ont été surpris de ne pas être consultés par la pose des barrières sur les trottoirs. Il paraît que ce sont les parents d'élèves, qui commettent l'incivilité de se garer sur les trottoirs, qui auraient demandé la pose de ces barrières. Les parents se plaignent parce qu'eux-mêmes font des incivilités, un comble !**

Ce ne sont peut-être pas les mêmes parents d'élèves qui commettent des incivilités et qui demandent des aménagements pour les combattre. La municipalité dépense des milliers d'euros pour lutter contre les incivilités et a pris de ce fait la décision de sécuriser les abords de l'école pour éviter tout éventuel accident.

**Absence de cône de visibilité sur la rue du Maréchal Foch, notamment à l'angle de la rue du Général Sarrail.**

La rue du Général Sarrail est coupée par deux panneaux Stop, donc en respectant la signalétique en l'état, il n'y a pas de souci de visibilité avec des véhicules à l'arrêt. Les usagers doivent être néanmoins vigilants en toute situation.

**Respect du PAVE à proximité de la pharmacie, du cabinet médical ou encore de l'école.**

La municipalité dépense beaucoup d'argent à cet effet.

**Mettre des arceaux à vélos aux abords de l'école Paul Lapie.**

Beaucoup d'arceaux ont émis dans l'enceinte de l'école. Les services en rajouteront à terme d'ici fin 2026 dans le cadre du programme de sécurisation des abords des passages piétons.

**Stationnement difficile.**

Il n'y a pourtant pas de véhicule ventouse. Si tous ceux qui le peuvent retraits leur véhicule, cela se passerait mieux.

**Trottoirs abîmés par des arbres rue Racine.**

**Le trottoir devant chez moi n'est pas achevé et je rencontre des difficultés pour descendre (j'ai 81 ans).**

Trou sur la chaussée juste devant mon domicile. Il serait bien de le reboucher car il y a toujours de l'eau dedans. En effet, le voisin qui n'a pas le tout à l'égout balaie l'eau dedans tous les jours.

Le numéro 16, en face de chez moi, a une place de stationnement en zone bleue devant chez lui. Or ce n'est pas pratique quand on sort avec une grosse voiture de la propriété, voire impossible, quand il a sa voiture alors qu'il a un garage.

Depuis que les entrées et sorties de classe se font par la cour d'honneur, il nous est impossible de rentrer et sortir notre voiture de 6h30 le matin à 18h30 le soir. Il serait indispensable de matérialiser au sol, comme dans les autres rues, les bateaux et les angles de rue.

Ces signalements trop imprécis, les intéressés sont invités à saisir la plateforme de signalement Allo Talence, photos à l'appui, pour que les services techniques puissent étudier clairement la situation.

**Avec l'arrêt des bus scolaires, face au n°12 et 14 de la rue, pourquoi ne pas interdire le stationnement du n°14 jusqu'à l'angle de la rue Paul Lapie ? D'ailleurs la PM met un plot pour éviter le stationnement gênant à la rentrée et sortie des classes. Donc les voitures se garent devant notre entrée de garage. Nous subissons ces désagréments depuis deux ans.**

Les bus scolaires ont pour consigne de ne pas se garer avant 8h35 pour éviter la confrontation avec la rentrée scolaire. Il ne faut pas hésiter à faire un signalement à Allo Talence le cas échéant.

**Est-il possible d'installer un panneau "interdiction de tourner à droite" pour les véhicules qui arrivent de l'avenue de Thouars et qui veulent accéder à la place Wilson ?**

Le panneau sens interdit existant in situ est vraiment très lisible, il n'y a pas besoin de signalétique supplémentaire.

**De nombreux semi-remorques continuent à traverser le quartier, est-ce autorisé ?**

C'est effectivement autorisé.

La réunion se termine à 20h45 autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu à la rentrée dans le quartier La Taillade, le mercredi 11 septembre 2024.

\*\*\*